

Mémoire du Syndicat des travailleuses et travailleurs du musée de la nature et des sciences-CSN, présenté dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Considérant le court délai dont nous disposons pour la production du mémoire, nous avons limité notre intervention au septième grand thème de la consultation, soit « la gouvernance et le financement ». Nous tenons à préciser que ce n'est pas par manque d'intérêts pour les autres grands thèmes abordés dans le cadre de la consultation publique, mais bien par manque de temps. Nous aurions aimé nous prononcer sur chacun des autres thèmes abordés.

La gouvernance et le financement

36/ Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture?

Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place?

Comment les améliorer?

Nous croyons que le gouvernement provincial doit mettre en place un nouveau système d'agrément des institutions muséales, qui remplacerait l'actuel mécanisme de reconnaissance qui est gelé depuis 2003. Bien que le Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke soit un musée reconnu et soutenu, nous croyons qu'il est important de mettre à jour le système de reconnaissance pour qu'il tienne compte de la réalité et de l'évolution du réseau muséal depuis 2003. Nous pensons que la révision des critères d'agrément doit être faite avec un comité formé majoritairement des membres du milieu, dont des représentants des travailleuses et des travailleurs.

Nous croyons que le financement du réseau muséal doit être augmenté, pluriannuel, stable et indexé annuellement au coût de la vie. Une étude récente effectuée par MCE Conseils, à la demande de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), démontre qu'il est rentable pour le gouvernement d'investir dans la culture. Cette étude de MCE Conseils, est annexée au présent mémoire.

À la page 4 de cette étude, on peut lire :

« Les effets directs consolidés de 117 institutions muséales québécoises, une fois combinés aux impacts estimés auprès des grandes institutions, engendrent environ 103 M\$ de valeur ajoutée par année au Québec, dont 72 M\$ de salaires et traitements qui sont distribués parmi les 1 729 emplois en équivalent temps plein. Plus du trois quarts de ces impacts sont générés par les sept plus grandes institutions muséales. Du point de vue des retombées fiscales directes, le trésor québécois reçoit 17 M\$ en

impôt sur les salaires et en parafiscalité alors que le gouvernement fédéral reçoit 5,5 M\$ par année des mêmes sources.

À titre d'effets totaux, 155,5 M\$ sont générés en valeur ajoutée au Québec par les institutions muséales et leurs fournisseurs de biens et services. Les 2 500 emplois créés dégagent des salaires et traitements de l'ordre de 95 M\$ par année. Les fournisseurs touchent environ 3,4 M\$ de subventions dans le cadre des contrats les liant aux musées. Les retombées fiscales totales sont de 24,4 M\$ pour les finances publiques provinciales à travers divers impôts, taxes et parafiscalités alors que le gouvernement canadien récolte 7,9 M\$ de sources similaires. En incluant les recettes fiscales des activités touristiques générées, les musées du Québec génèrent en recettes fiscales 40 % des dépenses publiques à leur égard. »

Programme d'Aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM)

Le tableau ci-dessous, démontre que l'enveloppe effective du PAFIM, n'a pas augmenté et n'a pas été indexé depuis l'année financière 2006-2007. La conséquence directe de cette non-augmentation et non-indexation est que si l'on considère l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Québec, les sommes disponibles pour le PAFIM ont diminué de près de 2,7 M\$.

Tableau 1 : Évolution de l'enveloppe effective du PAFIM

Année financière	Enveloppe effective du PAFIM (\$)	IPC Québec	Enveloppe du PAFIM si indexée selon l'IPC Québec	Écart \$
2006-2007	17 553 728	-	-	-
2007-2008	17 801 448	1,6 %	17 834 587	33 139
2008-2009	17 286 642	2,1 %	18 209 113	922 471
2009-2010	17 462 129	0,6 %	18 318 368	856 239
2010-2011	17 168 261	1,2 %	18 538 189	1 369 928
2011-2012	17 743 304	3,0 %	19 094 334	1 351 030
2012-2013	17 445 550	2,1 %	19 495 315	2 049 765
2013-2014	idem	0,7 %	19 631 783	2 078 055
2014-2015	idem	2,4 %	20 102 946	2 657 396
2015-2016	idem			

Source des données : Rapport du GTAM, Entre mémoire et devenir, tableau 12 page 43.

Il est donc important d'augmenter et d'indexer les sommes attribuées par le gouvernement au PAFIM et de s'assurer que les sommes sont versées sur une base pluriannuelle.

Programme d'aide aux immobilisations

Les programmes actuels permettent d'obtenir du gouvernement de l'aide financière entre autres pour la construction, la rénovation et l'agrandissement de musées, mais une fois le projet complété, le gouvernement n'offre pas le soutien financier nécessaire, pour assurer le fonctionnement, l'entretien et la sécurité de ce nouveau pavillon ou de ce nouveau musée. Nous pensons que lorsque le gouvernement finance pour la construction, la rénovation et l'agrandissement d'un musée, il devrait également s'assurer d'offrir un soutien financier suffisant pour son fonctionnement.

37/ Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies ? Quels ajustements seraient nécessaires ?

Dans son rapport, le Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal (Rapport Corbo) recommandait que les responsabilités financières soient partagées entre les différentes instances gouvernementales, municipales et régionales, selon la thématique et la mission de chaque établissement tout en conservant au Ministère de la Culture et des Communications son rôle de premier responsable des affaires muséales.

Sur ce point, la FNC est d'avis que l'ensemble des institutions qui fait partie du réseau muséal doit effectivement continuer d'être regroupé en au sein du MCC. Bien que d'autres ministères ou instances gouvernementales pourraient être appelés à financer certains musées ou certaines de leurs activités, la FNC est d'avis qu'il est beaucoup plus efficace et équitable de centraliser l'ensemble des ressources dans le même ministère.

38/ Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culturel ? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?

Les récentes mesures d'austérité du gouvernement ont affecté doublement la santé financière des musées, d'une part par les coupures directes aux programmes gouvernementaux (coupures dans le réseau de l'éducation) et donc dans les programmes à vocation culturelle offerts par les musées pour ce réseau) et d'autre part par les coupures indirectes. Parmi celles-ci, mentionnons les coupures dans les transferts aux municipalités, la fermeture des CLD et des CRÉ, qui jouaient un rôle important dans le développement de l'industrie touristique et de la culture dans les

municipalités. Il serait donc souhaitable que le gouvernement provincial mette en place des programmes de soutien aux municipalités, pour s'assurer qu'elles puissent maintenir et développer leur offre muséale et leur industrie touristique, tout en respectant leur autonomie.

39/ Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture ? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux ? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes ?

Mécénat et philanthropie

Le mécénat et la philanthropie ne sont pas, pour nous, une solution au sous-financement de la culture. Le financement adéquat de la culture doit être une responsabilité gouvernementale.

L'apport du financement provenant du mécénat et de la philanthropie ne doit pas avoir pour effet de diminuer la participation des différents paliers de gouvernement. Il doit servir à l'amélioration de l'offre muséale et des conditions de travail du milieu. Il doit être une plus-value et non une opportunité pour le gouvernement du Québec de se désinvestir de ses responsabilités en matière de conservation du patrimoine et de valorisation de la culture.

La capacité d'attirer de grands donateurs, pour les plus petits musées ou pour des musées dont la vocation est moins captivante socialement, est aussi limitée. Sauf en de rares exceptions, les plus grands donateurs préféreront être associés, donc faire des dons à de grandes institutions muséales plutôt qu'à de petits musées en région. Ce qui fait que dans la recherche de financement provenant du mécénat ou de la philanthropie, les musées ne partent pas tous sur le même pied d'égalité.

Il ne faut pas oublier que les campagnes de financement coûtent également très cher en argent et en ressources humaines. Les ressources financières et le temps investis dans cette recherche de financement ne sont pas utilisés pour remplir la réelle mission des musées qui devrait être de l'acquisition, la conservation, la recherche, l'éducation, l'action culturelle et la diffusion. Nous pouvons aussi constater que les sommes reçues du mécénat et de la philanthropie dans la majorité des petites institutions muséales ne génèrent pas un financement significatif et récurrent, ce qui peut fragiliser les institutions qui ne peuvent compter sur ces sources de financement d'une année à l'autre.

Il faut aussi être conscient que certains mécènes et philanthropes exigent en échange de leur contribution financière un poste au conseil d'administration ou influence le contenu des expositions, en fonction de leurs intérêts personnels. Cela peut affecter l'indépendance des institutions muséales et le respect de leur mission.

Les dons d'entreprises privées peuvent également avoir des effets pervers sur l'indépendance et la mission des musées. Radio-Canada révélait en janvier 2012 que le commanditaire principal de l'exposition « Énergie, le pouvoir de choisir », au *Musée canadien des sciences et de la technologie*, à Ottawa, qui avait contribué pour 600 000 \$ au financement du musée, avait participé activement à l'élaboration des messages qu'on retrouve dans l'exposition.

Plus près de nous, un événement de moindre envergure s'est produit au *Musée de la nature et des sciences* de Sherbrooke, alors qu'une entente a été conclue en échange de financement, pour qu'une borne interactive qui devait donner de l'information sur le pétrole soit installée au musée. Une fois installée, les employés du musée ont constaté qu'elle ne donnait pas une information objective sur le pétrole, mais en faisait plutôt sa promotion. Cette situation a créé un grand malaise chez les employés et a soulevé la délicate question de l'éthique dans ce qui est présenté au musée et la question de la nécessité de préserver la crédibilité du musée.

Il faut être conscient qu'il est très difficile pour un musée qui souffre de sous-financement de refuser un financement pour des questions éthiques ou liées à sa mission. Le ministère dans la révision de sa politique culturelle ne doit pas considérer le succès dans la recherche de sources de financement externes, pour octroyer le financement public.

(Il ne faut pas oublier que les mécènes et les philanthropes bénéficient d'avantages fiscaux, ce qui fait que leur don constitue également du financement public. Voici ce que dit le document « Regard critique sur la philanthropie » produit par le service des relations de travail de la CSN sur ce sujet :

« 5. Les organismes de bienfaisance et la question fiscale

Évidemment, il n'y a pas que la préoccupation fiscale qui soit en cause, il y a aussi des préoccupations sur le plan éthique, d'égalité de traitement des citoyens, d'équité entre les organismes, de financement public et d'universalité d'accès aux services publics, voire de justice sociale. Néanmoins, la question fiscale demeure fondamentale et se retrouve au cœur de la réflexion qui doit se faire sur le rôle que sont appelées à jouer les fondations et sur le sens du don au sein de notre société, car s'il est vrai que les gens donnent par compassion ou sans rien attendre en retour, il ne fait aucun doute, que ce soit au Canada, mais encore plus au Québec, que les politiques fiscales incitatives appliquées aux organismes de bienfaisance en favorisent la croissance.

En effet, ces organismes se voient attribuer des privilèges fiscaux importants qui entraînent une exonération d'impôt et une autorisation à délivrer des reçus de dons pour crédit d'impôt à leurs donateurs. Pour illustrer ce fait, citons l'exemple d'un contribuable québécois qui peut déduire jusqu'à 53 % du montant d'un don accordé à un organisme de bienfaisance (29 % au fédéral et 24 % au provincial). Les dons de certains titres cotés en bourse (actions,

obligations et fonds communs de placement) sont encore plus avantageux d'après ce que nous révèle Brigitte Alepin dans son livre *La crise fiscale qui vient* (Alepin, 2011).

Don ou évasion fiscale

Dans un autre ordre d'idées, certains gens d'affaires font des dons ou constituent leur propre fondation pour se donner de la notoriété, pour s'acheter ce que Nicolas Guilhot (2005) appelle un brevet de civisme, ou tout simplement pour échapper à l'impôt. L'exemple de la FLAC, documenté par la fiscaliste Brigitte Alepin dans ses travaux publiés en 2004, semble corroborer ce fait (Alepin, 2004). L'auteure conclut :

Lorsque l'on veut vraiment évaluer l'âme charitable des Chagnon en regard de leur fameux don de 1,4 milliard de dollars, on doit donc considérer l'avantage fiscal qui a accompagné leur décision. Si vous calculez comme moi, leur fameux don de 1,4 milliard de dollars aura permis aux Chagnon de soutirer du fisc des avantages fiscaux totalisant plus d'un milliard de dollars.

Suivant cet exemple, nous constatons que le philanthrope a reçu beaucoup plus que ce qu'il a donné, car s'il avait payé l'impôt sur son revenu de 1,4 milliard à l'État, il n'aurait sûrement pas eu en retour plus d'un milliard de dollars. Un tel cas de figure nous amène à penser que le cloisonnement est loin d'être étanche entre les incitations fiscales à la philanthropie et les possibilités d'évasion fiscale. Ce don, du point de vue de la société, s'assimile beaucoup plus à un cadeau empoisonné, puisqu'en fin de compte, c'est le contribuable qui l'assume.

Bref, le gouvernement, par l'établissement de ses propres règles, encourage certains riches de notre société à soustraire leurs fortunes de l'impôt et à ne pas payer leur juste part. Un tel comportement traduit une violation pure et simple du principe d'équité qui caractérise tout bon système d'imposition. Il convient donc de se demander si, en voulant encourager davantage la croissance des dons, même dans le domaine de la culture, le gouvernement du Québec ne serait pas en train d'ouvrir grandes les portes à des fuites fiscales qui profiteraient surtout aux mieux nantis et aux individus qui cherchent par tous les moyens d'échapper à l'impôt. »

Diversification des sources de financement

Comme d'autres institutions muséales, le *Musée de la nature et des sciences* est soucieux de son avenir, de sa santé financière, de l'importance d'une saine gestion et participe activement à son développement. Pour ce faire, il a mis ses ressources humaines et ses installations à profit en proposant des services afin de concevoir et réaliser des produits éducatifs, originaux et sur mesure pour répondre aux demandes de

clients et de partenaires. Il offre également son aide, son expérience et son expertise pour réaliser de courts mandats pour des organismes qui n'ont pas les moyens de tenir en permanence le personnel qualifié nécessaire. Ces opportunités permettent au *Musée de la nature et des sciences* de maintenir ses employés en poste dans des périodes parfois moins achalandées, de maintenir leurs compétences à jour, de les consolider dans leur emploi tout en générant des sommes d'argent qui bien que parfois modestes contribuent à la santé financière du Musée. Ces sommes difficilement prévisibles d'année en année ne devraient pas nuire au financement public, mais plutôt être vues comme un moyen supplémentaire afin d'améliorer entre autres les conditions de travail des employés.

Il faut se souvenir que plusieurs fonctions assumées par les musées sont difficilement chiffrables en termes de rentabilité économique. Pourtant, leurs rôles au niveau de la sensibilisation, l'éducation et le divertissement culturel auprès de diverses clientèles ainsi que dans la préservation du patrimoine public québécois quel qu'il soit sont incontestables.

Depuis des années les institutions muséales, dont le *Musée de la nature et des sciences* de Sherbrooke ont réévalué l'ensemble de leurs activités et ont rationalisé leurs opérations pour les rendre plus efficaces et réduire les coûts d'opération. Mais, après un certain niveau de rationalisation, on ne peut plus faire plus, avec moins de ressources.

Avec le niveau de financement actuel, qui n'a pas été indexé depuis des années, les institutions muséales ont de la difficulté à effectuer l'ensemble des fonctions muséales essentielles de leur mandat, soit : l'acquisition, la conservation, la restauration, la recherche, la documentation, l'informatisation des collections, l'éducation, l'action culturelle et la diffusion. Lorsqu'un musée est confronté à des difficultés financières, il a souvent tendance à couper ce qui n'est pas visible, dans un premier temps, aux yeux du public, soit les fonctions associées à la ~~de~~ conservation, la recherche, la documentation et l'informatisation des collections. Inévitablement cela a un impact sur la mission du musée et sur sa capacité de réaliser son mandat.

Autres programmes de subventions

Le gouvernement annonce des programmes de subventions ponctuelles, à titre d'exemple, le *Plan culturel numérique du Québec*. Bien que ces programmes de subvention répondent à un besoin et soient utiles, ils ne sont pas disponibles pour l'ensemble du réseau muséal et ne sont pas récurrents, ce qui a comme conséquence que les musées qui dépendent de ces subventions ne peuvent établir un mode de fonctionnement et de gestion à long terme et stable. Plusieurs salariés qui travaillent dans les musées ont des emplois instables, car ils peuvent être mis à pied à tout moment si une subvention n'est pas accordée ou si elle n'est pas renouvelée. Cela crée une grande insécurité chez les salariés et ne favorise pas la rétention de la main-d'œuvre. Comme dans plusieurs organisations, l'expérience compte parmi les facteurs

les plus importants pour maintenir des services de qualité. Pour les musées qui sont des gardiens du passé et des témoins de l'évolution de notre société, la rétention des employés permet également la transmission des connaissances et de l'expertise au fil du temps afin de préparer une relève adéquate en muséologie.

Pour favoriser la création et le maintien d'emplois de qualité dans le réseau muséal, nous recommandons la mise en place d'un crédit d'impôt sur la masse salariale des institutions muséales, ce qui permettrait de développer la stabilité et la qualité des emplois dans les musées.

40/ Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève ?

L'innovation et l'entrepreneuriat

Nous pensons que l'entrepreneuriat culturel n'a pas besoin d'être soutenu davantage. Bien que les musées doivent assurer une saine gestion de leur organisation comme le fait toute bonne entreprise, ils doivent avant tout respecter leur mandat. Plusieurs activités liées aux missions et aux mandats des musées dont celles reliées à l'éducation et à la conservation ne génèrent pas de revenus ou des revenus peu significatifs. Elles ne doivent pas être écartées sous prétexte qu'elles ne génèrent pas ou peu de revenus puisque ce n'est pas le but premier d'un musée. Cela étant dit, la nature même de certains produits, métiers et fonctions associés à la muséologie permet aux organisations comme le fait le *Musée de la nature et des sciences* de rayonner en dehors de leurs murs et de montrer leur savoir-faire en plus d'être au service de la communauté.

Nous avons aussi la conviction que l'expertise muséale doit être développée à l'intérieur des institutions pour assurer l'autonomie, diversifier les connaissances à l'interne et mieux contrôler les coûts. Cela permet également aux employés de se sentir impliquer dans l'organisation, de cultiver le sentiment d'appartenance et d'avoir une possibilité d'évoluer dans l'organisation et par cette dernière retenir sa main d'œuvre.

Par exemple, au *Musée de la nature et des sciences* de Sherbrooke, le travail d'« artisan-ébéniste et monteur » a été enrichi pour certains employés, ce qui a permis la création de nouveaux postes de « développeur en électronique/informatique et monteur ». Cela a permis de réduire les coûts pour le musée, d'augmenter le contrôle sur le produit en rapatriant le travail à l'interne et améliorer les conditions de travail des employés visés. Pour soutenir l'innovation, il faudrait offrir davantage de soutien financier aux musées qui offrent des programmes de formation à ces salariés.

La relève

Pour soutenir la relève, il est important d'offrir des conditions de travail suffisamment intéressantes pour que celle-ci puisse constater qu'elle pourra vivre convenablement de son travail. Actuellement, plusieurs postes dans les musées demandent un niveau de formation académique élevé, en offrant des conditions de travail et salariales qui sont minimales.

Nous sommes d'avis que les employés doivent être reconnus comme la plus importante ressource d'un musée. Les activités et les programmes sont portés par ces individus, mais ce sont eux qui souffrent le plus du sous-financement des institutions muséales.

Dans le contexte actuel de manque de ressources financières et d'augmentation continue des dépenses de fonctionnement, la masse salariale devient le poste budgétaire le plus fragile et le plus sollicité. À notre avis, pour retenir le personnel qualifié, assurer une relève et pérenniser les emplois, il y a urgence de hausser suffisamment le soutien au fonctionnement pour réinvestir dans les ressources humaines et être en mesure d'améliorer la masse salariale et bonifier les avantages sociaux.

Les salariés par leurs mauvaises conditions de travail sont souvent les plus grands mécènes des institutions muséales.

Conclusion

Nous souhaitons que ce mémoire alimente les réflexions lors de la réalisation de la nouvelle politique culturelle. Elle ne traite que d'un grand thème de la consultation, soit « la gouvernance et le financement », mais il s'y retrouve tout de même un grand nombre de préoccupations pour l'avenir des musées et de ses travailleurs qui au quotidien vivent les problèmes liés au manque de financement.